

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **15 avril 2013**

Décision n° **B-2013-4065**

commune (s) : Mions

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 33, rue de l'Egalité appartenant à Mme Françoise Moissonnier et M. Rachid Bentoumi

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 08 avril 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 16 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Pédrini, MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Bernard R. (pouvoir à M. Rivalta), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Claisse), Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Julien-Laferrière, Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Arrue, Mme Besson, MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 15 avril 2013**Décision n° B-2013-4065**

commune (s) : Mions

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 33, rue de l'Egalité appartenant à Mme Françoise Moissonnier et M. Rachid Bentoumi**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain située 33, rue de l'Egalité à Mions, appartenant à madame Françoise Moissonnier et monsieur Rachid Bentoumi et nécessaire à l'élargissement de ladite rue.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 23 mètres carrés environ à détacher d'une propriété cadastrée AS 99.

Aux termes du compromis, madame Françoise Moissonnier et monsieur Rachid Bentoumi céderaient ledit bien au prix de 150 € le mètre carré, soit 3 450 € pour 23 mètres carrés auquel s'ajoute une indemnité de 500 € pour la motorisation du portail.

En outre, la Communauté urbaine fera procéder à sa charge aux travaux suivants :

- reconstruction d'une clôture, en domaine privé, au nouvel alignement,
- fourniture et pose d'un portail et portillon.

Ces travaux estimés à 45 800 € TTC ne constituent pas une charge augmentative du prix ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 3 450 € auquel s'ajoute une indemnité de 500 € pour la motorisation du portail, soit un total de 3 950 €, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 23 mètres carrés environ, à détacher d'une propriété cadastrée AS 99, appartenant à madame Françoise Moissonnier et monsieur Rachid Bentoumi et nécessaire à l'élargissement de ladite rue.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O1630, le 9 janvier 2012 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2112 - fonction 822, opération n° OP09O1630, à hauteur de 3 450 € pour l'acquisition, de 500 € d'indemnité de motorisation du portail et de 600 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - Le montant des travaux estimés à 45 800 € TTC sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 61523 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 avril 2013.